



**NOTE N°62/DGC/2010 DU 15 AVRIL 2010 AUX BANQUES
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AGREES**

En application des dispositions de l'Ordonnance n°69-22 du 23 Safar 1423 correspondant au 9 juillet 1996 relative à la répression de l'infraction à législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger, modifiée et complétée, notamment son article 8, et du règlement n°07-01 du 03 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises, notamment son article 85, et compte tenu des infractions de changes constatées à ce jour, il est décidé, à titre conservatoire, une mesure de suspension de toute domiciliation bancaire d'opération de commerce extérieur et/ou de transfert de fonds vers l'étranger à l'encontre de l'opérateur désigné ci-après :

Raison sociale :
ORASCOM TELECOM ALGERIE Spa
Adresse sociale :
Rue Mouloud Feraoun Lot n° 8A Dar el Beida Alger
Numéro du registre de commerce :
0015635 B 01 Numéro
d'identification fiscale :
000116280377446.

La présente note prend effet à compter de sa date de signature.

Le Directeur Général
ALI MUSTAPHA